



PRÉFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE

21-29 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE - 94 038 CRÉTEIL CEDEX – 01 49 56 60 00 - www.val-de-marne.gouv.fr

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Commune de Fontenay-sous-Bois Projet d'aménagement du secteur dit « Tassigny-Auroux »

Par arrêté préfectoral n°2019/4050 du 17 décembre 2019, a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative au projet d'aménagement du secteur dit « Tassigny-Auroux » sur le territoire de la commune de Fontenay-sous-Bois.

Cette enquête se déroulera **du mardi 14 janvier 2020 au jeudi 13 février 2020 inclus**, pendant 31 jours consécutifs, à la mairie de Fontenay-sous-Bois (siège de l'enquête) – Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie, Direction de l'urbanisme, située au 6 rue de l'ancienne mairie.

Monsieur Bernard SCHAEFER, directeur d'études en urbanisme et aménagement du territoire à la retraite, exercera les fonctions de commissaire enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites et orales, à la Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie, aux dates et horaires suivants :

•	Mercredi	15	janvier	de	9h00	à	11h45
•	Jeudi	23	janvier	de	14h30	à	17h15
•	Samedi	1^{er}	février	de	9h00	à	11h15
•	Jeudi	13	février	de	14h30	à	17h15

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- à la Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie – Direction de l'urbanisme située 6 rue de l'ancienne mairie, aux jours et horaires d'ouverture habituelle des services ;
- en ligne sur le portail internet des services de l'Etat dans le Val-de-Marne : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>
- en ligne sur le portail internet de la ville de Fontenay-sous-Bois : <https://www.fontenay.fr/cadre-de-vie/urbanisme/enquetes-publiques-1128.html>
- en ligne sur le portail internet de l'EPT Paris Est Marne & Bois : <https://parisestmarnebois.fr/competences/amenagement> ou via le lien suivant : <http://amenagement-secteur-tassigny-auroux-fontenay-sous-bois.enquetepublique.net>
- sur un poste informatique à la préfecture du Val-de-Marne (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique – 21-29 avenue du Général de Gaulle 94 038 Crétel Cedex) au 3^e étage (pièce 337) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le public et notamment toutes les personnes intéressées ainsi que toutes celles qui revendiquent un droit sur les propriétés visées par l'enquête, pourra formuler ses observations :

- sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et ouvert à la Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie ;
- ou sur le registre électronique en ligne accessible via le site de l'EPT Paris Est Marne & Bois : <https://parisestmarnebois.fr/competences/amenagement> ou via le lien suivant : [http://amenagement-secteur-tassigny-aurooux-fontenay-sous-bois.enquetepublique.net](http://amenagement-secteur-tassigny-auroux-fontenay-sous-bois.enquetepublique.net) ou via le site internet de la préfecture : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>
- ou par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Monsieur Bernard SCHAEFER ou à l'attention de Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois – Direction de l'urbanisme ;
- ou par voie électronique à l'adresse suivante :

amenagement-secteur-tassigny-aurooux-fontenay-sous-bois@enquetepublique.net

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées aux registres d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête. À l'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, au préfet du Val-de-Marne. L'arrêté d'ouverture d'enquête est consultable sur les portails internet : des services de l'Etat dans le Val de Marne, de la mairie de Fontenay-sous-Bois et de l'EPT « Paris Est Marne et Bois ».

À l'issue de l'enquête publique unique, le projet d'aménagement du secteur dit « Tassigny-Auroux » est susceptible de faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique prise par arrêté préfectoral préalablement à la signature d'un arrêté préfectoral de cessibilité.